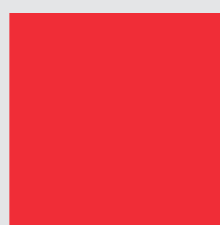


# Les couleurs

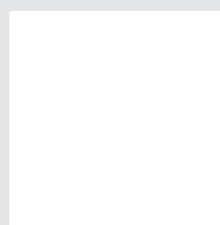
## COULEURS PRINCIPALES



ROUGE  
PANTONE 1788 C  
CMJN 00 92 82 00  
R240 V45 B55



NOIR 90%  
C0 M0 J0 N90  
R26 V26 B26



BLANC  
C0 M0 J0 N0  
R255 V255 B255



NOIR 50%  
C0 M0 J0 N50  
R128 V128 B128

## VERSIONS COULEURS DU LOGO

Le logotype sera principalement utilisé en rouge sur fond blanc.  
En effet, cette couleur est intimement liée aux couleurs de la Savoie.

Le cas échéant, le logo sera utilisé en blanc, sur fond rouge,  
noir ou gris.



# Utilisation du logotype

## ZONE DE PROTECTION



La zone de protection autour du logotype doit être impérativement respectée.

## TAILLE MINIMALE



Le logotype ne doit jamais être utilisé dans une taille inférieure à 10 mm (zone de protection comprise)

## INTERDITS

Il est interdit de modifier le logotype. Il doit toujours être utilisé dans sa forme et sa couleur originelle.

Seules les versions du logotype présentées dans cette charte sont autorisées.



## FOND COULEUR ET PHOTO

Le logotype doit toujours être utilisé sur un fond lui accordant une lisibilité optimale.

Sur fond photographique, le logotype peut être utilisé sans cartouche, en blanc, rouge ou noir 90%, uniquement si le fond apporte suffisamment de contraste.



## Application par les partenaires

### LOGO COULEUR FOND BLANC

Le logo rouge sur fond blanc doit toujours être utilisé.



### LOGO NOIR ET BLANC FOND BLANC

Le logo noir à 90% sur fond blanc doit toujours être utilisé.



### LOGO BLANC FOND PHOTO

Le logo blanc doit être utilisé si le contraste avec le fond garanti la bonne lisibilité du logo.  
Le cas échéant utiliser le logo noir à 90%.



# Logotypes communes déléguées

**ANNECY**  
ANNECY  
Commune déléguée

**ANNECY**  
CRAN-GEVRIER  
Commune déléguée

**ANNECY**  
PRINGY  
Commune déléguée

**ANNECY**  
ANNECY-LE-VIEUX  
Commune déléguée

**ANNECY**  
MEYTHET  
Commune déléguée

**ANNECY**  
SEYNOD  
Commune déléguée

## ZONE DE PROTECTION



## VERSIONS COULEURS

